

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française**
Département de la Haute-Loire

Séance du 20/12/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14; Exclus : 0.

Date de la convocation : 14/12/2023 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN
- N CHARREL - C CIVEYRAC – P COLMACHE - Y COMUNELLO – C MOULIN – M RIVET – J
STOECKLIN**Ont donné pouvoir** : S CHAPON à N ANGENIEUX
S TEYSSONNEYRE à N CHARREL**Absents excusés** : P GOUY

Serge Fayolle a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSAON

9 – Demande de CAP 43

Monsieur le Maire expose le projet de travaux d'aménagement de trottoirs pour le village de Bichaix avec pose de 2 plateaux surélevés aux entrées.

Le contrat de Coopération et Ambition Partagée CAP43 permet de soutenir des projets communaux, nous sous proposons de faire un demande de ce dispositif pour les travaux de BICHAIX

DEPENSES		RECETTES	
Travaux BICHAIX	95 970.00 €	CAP 43	60 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	35 970.00 €
TOTAL	95 970.00 €	TOTAL	95 970.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation du projet
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Mairie à solliciter une subvention Etat au titre du CAP 43

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 20 décembre 2023

Yves COLOMB, le Maire

Serge FAYOLLE, secrétaire


